

RAPPORT DE GESTION

Rapport spécial du gérant du 15/02/2008

Afin de se conformer à l'art 332

signale à l'AG les points suivants :

- La vente du bâtiment qui a dégagé une plus-value de 116.821 eur a permis de combler en partie la perte cumulée des exercices antérieurs, perte de 135.421 eur
- Le carnet de commande est plus que bien rempli et laisse à penser que la perte cumulée au 30/09/07 de 14.239 eur sera entièrement résorbée à la clôture de l'exercice à venir
- Le plan de trésorerie annexé ci-joint me laisse à penser que la poursuite des affaires se fera dans de bonnes conditions de trésorerie pour l'année qui vient.

En conséquence de quoi et en fonction des différents éléments en annexe, j'estime que la poursuite des activités devrait se poursuivre sans difficultés majeures et je propose donc la poursuite des activités.

Gérant

NB : l'assemblée générale a voté par vote séparé et à l'unanimité, la poursuite des activités